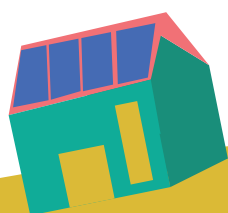


# LA SERRE

## À PROJETS




TIERS LIEU  
LIEN SOCIAL & TRANSITION ECOLOGIQUE



# TIERS LIEU


## LIEN SOCIAL & TRANSITION ECOLOGIQUE

### Objectifs et périmètre de l'étude d'opportunité



L'étude ci-après vise à déterminer la pertinence de la création d'un Tiers-lieu dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et plus particulièrement à « Provinces » sur la collectivité de Laxou. On parle de tiers-lieu car l'idée est d'associer sur un même lieu plusieurs activités complémentaires et répondant aux besoins des habitants.


L'étude devra permettre d'analyser le contexte dans lequel s'intègre le projet, de préciser les besoins en lien, d'identifier les initiatives existantes sur le territoire pouvant s'en rapprocher, de présenter un échantillon d'initiatives similaires en France. Enfin, au regard de l'ensemble de ces éléments, elle devra mettre en évidence les leviers et freins à la mise en œuvre du projet et conclure sur les conditions dans lesquelles le projet serait opportun.



On trouve différentes définitions, on peut même dire qu'il y a autant de définition que de tiers-lieux. La Région Grand Est définit un tiers-lieu comme « un espace physique et ouvert pour faire ensemble, où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et des compétences, se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle. Il n'existe pas un « modèle type » de tiers-lieux car ces espaces se construisent selon les besoins des citoyens, des entreprises et des dynamiques associatives et selon les particularités d'un territoire. Ces lieux d'hybridation, de collaboration, d'innovation, de création, d'expérimentation et de transmission contribuent à construire l'économie et la société de demain. Leur essor préfigure celui des nouvelles manières de travailler, contribue à développer des activités de proximité et encourage les circuits courts. Ces lieux sont également des acteurs essentiels de la transition numérique et environnementale dans les territoires. »

### 1. Description et plus-value du projet


#### a. Définition du projet




On associe très souvent, la notion de tiers-lieu à un espace de coworking avec une accessibilité au numérique. Mais ces lieux portés par des collectifs de citoyens jouent un rôle important pour pallier l'isolement et dynamiser leur territoire.


Les tiers-lieux répondent en fonction de leurs spécificités aux questions du XXI<sup>ème</sup> siècle : le travail, l'emploi & la formation, l'apprentissage par le faire, le numérique, la fabrication locale, l'écologie, l'alimentation durable, la recherche & l'innovation, la Culture et le lien social. Selon France tiers-lieux, les caractéristiques clefs de ces espaces de vie sont :

- Un fort ancrage territorial
- Une communauté d'acteurs engagés
- Une gouvernance partagée
- Une hybridation d'activités (lucratives et d'intérêt général)
- Une dynamique d'expérimentation et d'innovation



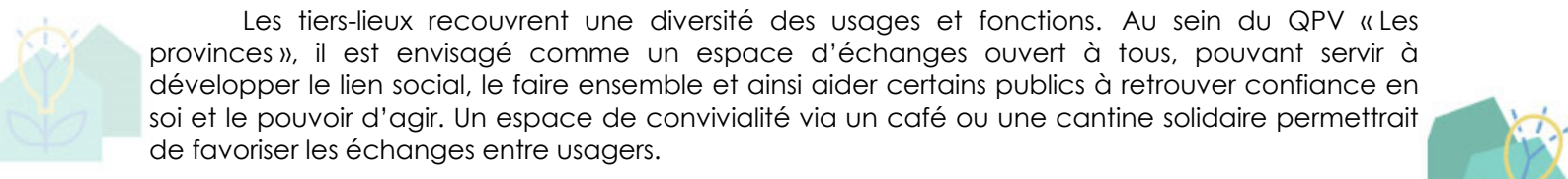
Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour faire ensemble : coworking, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Ils sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils ont en commun de regrouper dans un même espace plusieurs activités qui s'enrichissent les unes les autres. Chacun a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Ces lieux sont des acteurs centraux de la vie de leurs territoires. Ils répondent aux envies de lien social renforcées par la crise due au Covid-19.





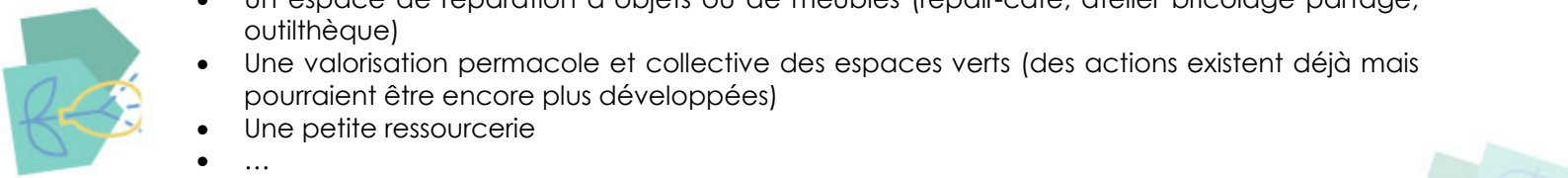
Dans le cas présent, le projet de tiers-lieu aura avant tout comme objectif l'innovation sociale et la transition écologique au sens large. Il développera le « faire ensemble écoresponsable » et retissera des liens.

## b. Son ancrage dans la transition écologique



Les tiers-lieux recouvrent une diversité des usages et fonctions. Au sein du QPV « Les provinces », il est envisagé comme un espace d'échanges ouvert à tous, pouvant servir à développer le lien social, le faire ensemble et ainsi aider certains publics à retrouver confiance en soi et le pouvoir d'agir. Un espace de convivialité via un café ou une cantine solidaire permettrait de favoriser les échanges entre usagers.

A cette dimension sociale importante, s'ajouterait des activités fortement ancrées dans la transition écologique qui pourrait avoir les caractéristiques suivantes :

- 
- Un lieu de médiation à destination du grand public.
  - Une cantine pouvant être solidaire et éco-responsable en favorisant la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire (cf. Etude d'opportunité)
  - Un espace de réparation d'objets ou de meubles (repair-café, atelier bricolage partagé, outillhèque)
  - Une valorisation permacole et collective des espaces verts (des actions existent déjà mais pourraient être encore plus développées)
  - Une petite ressourcerie
  - ...

Les activités à développer seront à réfléchir avec la participation des habitants et des acteurs locaux. Une collaboration et une coopération forte entre tous les acteurs locaux sont les facteurs clés de réussite de ce projet (les associations, la collectivité, CAF, pouvoirs publics...).

## 2. L'environnement du projet



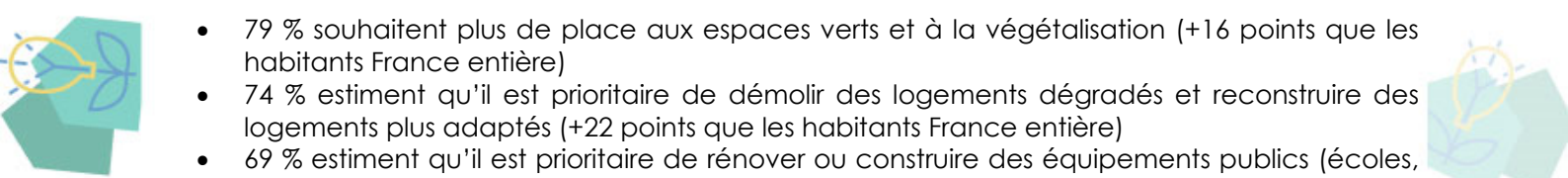
**a. Le contexte actuel** (Quel est-il au niveau national et local ? En quoi peut-il favoriser ou gêner le développement de ce type de projets ?)

### Contexte national

En ce qui concerne les besoins des habitants des QPV, l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU)<sup>1</sup> a réalisé en 2021 avec l'institut Harris Interactive un baromètre d'opinion.

- 
- 8 habitants des QPV sur 10 sont satisfaits d'habiter dans leur commune.
  - Plus de 2 habitants de QPV sur 3 trouvent la situation bonne dans leur quartier (68 %)

Les habitants des quartiers prioritaires ont des attentes plus marquées envers les pouvoirs publics quant à la rénovation de leur quartier :

- 
- 79 % souhaitent plus de place aux espaces verts et à la végétalisation (+16 points que les habitants France entière)
  - 74 % estiment qu'il est prioritaire de démolir des logements dégradés et reconstruire des logements plus adaptés (+22 points que les habitants France entière)
  - 69 % estiment qu'il est prioritaire de rénover ou construire des équipements publics (écoles, médiathèques, crèches...) (+18 points par rapport aux personnes vivant en France)

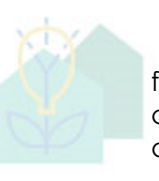
Parmi les habitants de QPV, 2/3 qualifient de prioritaires, dont environ 1/3 « tout à fait prioritaires » :

- D'être mieux inséré au sein de votre commune qu'aujourd'hui,

<sup>1</sup> <https://www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/rapport-harris-regards-croises-sur-la-vie-dans-les-quartiers-populaires-anru.pdf>  
<https://www.anru.fr/la-docutheque/regards-croises-sur-la-vie-dans-les-quartiers-populaires>


- 
- D'accueillir des types de bâtiments plus diversifiés qu'aujourd'hui (à la fois des logements, des commerces, des services publics, des entreprises et des structures de loisirs),
  - De regrouper des habitants aux situations sociales plus différentes qu'aujourd'hui.


La mise en place de conciergeries, de tiers-lieux, de cantines solidaires, etc., en plus des actions déjà menées par les associations locales, peut apporter des éléments de réponse aux besoins identifiés des habitants de ces quartiers.




Les dynamiques de Tiers-Lieux émergent progressivement dans les quartiers prioritaires. Une formidable diversité d'espaces qui redéfinissent les modes d'agir à l'échelle des quartiers. Ils peuvent constituer une opportunité de créer de nouveaux espaces de collaborations, de nouveaux lieux d'innovations si chacun y contribue et y coopère.

Selon l'étude menée en 2021 par l'association France Tiers-Lieux, le territoire national compte 2500 tiers-lieux (3000 à 3500 en 2022) et la dynamique est loin de s'essouffler. En un an, l'association a reçu des demandes de plusieurs centaines de porteurs de nouveaux projets. La typologie des tiers-lieux met en avant différentes activités :

- 
- 75 % de coworkings
  - 30 % fablabs, ateliers de fabrication numérique
  - 27 % tiers-lieux culturels
  - 19 % ateliers artisanaux partagés
  - 17 % laboratoires d'innovation sociale, living lab
  - 14 % cuisines partagées, foodlab
  - 9 % terres agricoles, jardins partagés




Dans les tiers-lieux la création d'activités économiques ne peut être séparée de l'utilité sociale, elle est une réponse pragmatique et transversale à la réalité quotidienne : s'attaquer aux problématiques environnementales (recycler, réparer, habiter les espaces vacants...), permettre une alimentation saine et durable pour tous (circuits courts, jardins partagés, épiceries solidaires...), faciliter la diffusion des savoirs et la montée en compétences, garantir l'insertion professionnelle (accès à l'emploi des chômeurs ou des personnes en situation de handicap), travailler à relocaliser la production (ateliers partagés, fabrication distribuée)... Ces dynamiques collectives de territoire transcendent les cadres institutionnels et les cloisonnements stériles pour aller là où les politiques publiques ne parviennent souvent pas à intervenir.



Si la majorité des tiers-lieux se situe dans les grands centres urbains en 2018, la tendance s'inverse avec 52 % des tiers-lieux en dehors des métropoles. C'est au cœur des périphéries, des quartiers prioritaires, des villes moyennes, des petites villes et des villages, que s'exprime pleinement le potentiel des tiers-lieux.

Ainsi en 2019, 2,2 M de personnes sont venues réaliser un projet dans un tiers-lieu, 150 000 personnes y travaillaient quotidiennement, plus de 4 M de personnes ont assisté à un évènement culturel. En terme de fonctionnement, 69 % des tiers-lieux ont un poste de facilitateur, en tout véritable pilote du projet et animateur du lieu, représentant en tout 6 300 personnes.







De plus, cette dynamique a été encouragée en 2019 par l'Etat avec le lancement du programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens » afin d'encourager d'une part le déploiement de ces nouveaux lieux de service public (Microfolies, Campus connectés...) et favoriser d'autre part le déploiement de 300 tiers-lieux têtes de réseau (218 existants selon France Tiers-Lieux), les Fabriques de territoires. En effet, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) permanent doté de 45 millions d'euros, pour identifier d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en QPV et 150 dans les territoires ruraux. Ils ont pour rôle de favoriser les mises en commun et les coopérations entre acteurs et d'animer un écosystème local. Il participe à l'émergence d'autres tiers-lieux et à l'accompagnement de porteurs de projet sur leur territoire.

Une attention particulière a été accordée aux initiatives liées au numérique, les plus remarquables ont été reconnues comme « Fabriques numériques de territoire ». De plus, les Fabriques










de territoire bénéficiant d'un soutien financier de l'État à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique.


Ces lieux sont vus comme un appui au déploiement des politiques publiques dont les trois grandes priorités stratégiques de la relance que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion. Le 27 août 2021, le Gouvernement<sup>2</sup> a annoncé le renforcement de son soutien financier avec la mise en œuvre de cinq mesures, pour un budget total de 130 millions d'euros, dont la moitié proviennent de France relance.

- 
- 
- 100 Manufactures de Proximité (Cf. Etude d'opportunité « cuisine partagée »)
  - Soutenir le développement de la formation professionnelle dans les tiers-lieux
  - 3 000 mission de service civique dans les tiers-lieux
  - Des Conseillers numériques France Services au sein des tiers-lieux
  - Renforcer le maillage national et territorial du réseau de tiers-lieux

Les missions de service civique pourront tout autant permettre aux jeunes de participer à l'animation d'ateliers de repair'cafés, de les accompagner dans la découverte des outils numériques, de participer au développement d'un jardin partagé ou à l'animation d'ateliers cuisine...




En terme d'actions en faveur de la transition écologique, plus d'un tiers des tiers-lieux est engagé dans la lutte contre l'obsolescence programmée, à travers des événements de type repair'cafés, ateliers de réparation d'objets par soi-même, ou l'intégration d'activités de recyclerie ou de ressourcerie. Plus largement, ces tiers-lieux sensibilisent les citoyens à la surconsommation et à la réduction des déchets. Leurs activités sont au croisement de l'économie de la fonctionnalité, en favorisant les usages d'outils et de ressources mutualisés et de l'économie circulaire, en favorisant l'allongement de la durée d'usage des biens ainsi que le recyclage et le réemploi. France tiers-lieux recommande ainsi de faire de 500 tiers-lieux, des têtes de pont pour le réemploi et le recyclage.



Parmi les initiatives pionnières, Sinny&Ooko, est une entreprise ESUS, à l'origine de la REcyclerie, la Cité Fertile et le Pavillon des Canaux en Île-de-France, « l'Économie \*Environnementale, Sociale et Solidaire ». Pour eux, les tiers-lieux sont des lieux de sensibilisation et d'appropriation des enjeux environnementaux par l'éco-culture, c'est-à-dire la mise en commun de pratiques et de savoir-faire (ateliers jardinage/agriculture urbaine, bricolage et réparation), qui contribuent à faire progresser l'écologie dans tous les territoires. (Cf. Benchmarking)

D'un point de vue du développement du lien social, 60% des tiers-lieux accueillent spontanément un « véritable brassage socioculturel » et 45% ont travaillé sur des problématiques sociales spécifiques (précarité, citoyenneté, famille...). 55% développent des politiques tarifaires adaptées aux publics fragiles et 7,4% ont un agrément CAF (Caisse d'allocations familiales) en tant que Centre social ou EVS (Espace de vie sociale). Dans 97,5% des lieux, les utilisateurs peuvent proposer des projets et pour 67% des tiers-lieux les projets sont directement pensés par les utilisateurs.



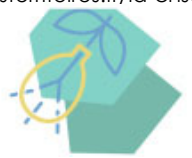



En matière d'impact social, il est intéressant de noter le lancement en septembre 2021 d'un appel à projets sur les tiers-lieux dans les Ehpad porté par la CNSA<sup>3</sup> (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie). Il "vise à rendre intéressante et attractive la fréquentation de l'Ehpad du quartier par les habitants de tous âges" et "pour les résidents, ce doit être une occasion de tisser des liens avec les habitants du quartier au sein même de leur lieu de vie". Il est ouvert à tout Ehpad dont au moins 50% des places sont habilitées à l'aide sociale et doit impliquer obligatoirement un ou plusieurs partenaires locaux, publics ou privés. Les projets doivent notamment accueillir des activités ouvertes à un public non exclusivement résident de l'Ehpad, viser l'inclusion sociale et intergénérationnelle des personnes âgées.

<sup>2</sup> Dossier de presse -27 août 2021 : L'Etat engagé auprès des tiers-lieux.

[https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-08/ANCT-DP-TiersLieux-2008\\_EXE\\_BD.pdf](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-08/ANCT-DP-TiersLieux-2008_EXE_BD.pdf)

<sup>3</sup> <https://www.banquedesterritoires.fr/la-cnsa-lance-lappel-projets-sur-les-tiers-lieux-dans-les-ehpad>



De manière plus globale, même si de nombreux projets montrent que le modèle fonctionne et génère des impacts économiques, sociaux ou environnementaux très positifs, l'enjeu principal restent la pérennisation de leurs activités ou le développement de leurs actions. En réponse à ce besoin, des réseaux régionaux se structurent pour mutualiser leurs moyens et déployer des actions d'accompagnement. Pour finir, il est important de retenir que le soutien politique n'est jamais loin, et qu'en son absence, les projets deviennent des combats difficiles à mener.

### Contexte local

#### **Présentation et chiffres clés « Provinces » :**

- Construit entre 1956 et 1963, quartier implanté sur une trentaine d'hectares.
- Sous cet effet de l'urbanisme d'après-guerre et de la politique des grands ensembles, la population laxovienne est passée à cette époque de 8100 à 14400 habitants.
- Les premières transformations du quartier commencent dans les années 1990.
- 3 871 habitants (26% des laxoviens) résident dans les quartiers prioritaires, dont 2 669 aux Provinces (18%).
- 1 028 logements locatifs sociaux aux Provinces (soit 51% des logements locatifs sociaux de Laxou).
- Programme national rénovation urbaine en cours

Au niveau social, parmi les foyers percevant les allocations CAF (chiffres de 2018), les allocataires isolés sont majoritaires (53,4%), les familles monoparentales représentent 16,6 % de la population, les couples avec enfant(s) 23,2 % et les couples avec 3 enfants et plus 8,7 %.

Parmi les enfants couverts par au moins une prestation CAF, les enfants de 6 à moins de 11 ans sont majoritaires (25,6%), suivent les moins de 3 ans (19,9 %), puis les Enfants de 3 à moins de 6 ans (17,7 %) et les enfants de 11 à moins de 15 ans (15 %).

D'après les chiffres de l'INSEE de 2017, le taux de pauvreté est de 47% au niveau des « provinces » contre 18% sur l'ensemble de la commune de Laxou.

### Les Tiers-Lieux au niveau local

Le contexte local est en train d'évoluer rapidement (Cf. *Initiatives existantes*).

Tout d'abord, la Région Grand Est a lancé en 2019 un Appel à Manifestation d'Intérêt de soutien à la création de tiers-lieux : 31 porteurs de projets (publics, privés et associatifs) soutenus avec près d'1 M€ d'aides régionales et européennes FEDER. Le dispositif Grand Est Initiatives Territoriales de la Région a également été mobilisé en cohérence et en complémentarité avec cet AMI.





Deux tiers-lieux en Sud Meurthe-et-Moselle ont été soutenus dans ce cadre : *FL Tech* porté par la Communauté de communes du Bassin de Pompey (Co-working, incubation de start-up) et *La Fabrique des Possibles* porté par Vandœuvre-lès-Nancy (Tiers-lieu d'inclusion et innovation sociale numérique).

En 2021, la Région Grand Est poursuit son action volontariste en faveur du développement des tiers-lieux en renouvelant l'AMI et en créant un label régional « Tiers-Lieux Grand Est »<sup>4</sup>.

Concernant, l'AMI national « Fabrique de territoire » (tiers-lieux « ressources »), en Sud Meurthe-et-Moselle, on recense *La Piscine* basée à Maxéville et *La fabrique des possibles* qui est labellisée en tant que « Fabrique Numérique de Territoire » pour son action autour du numérique.



Nous constatons ainsi un contexte favorable à l'émergence de Tiers lieux et un soutien politique en cohérence avec cette dynamique.

<sup>4</sup> <https://label-tiers-lieux.grandest.fr/wp-content/uploads/2021/07/reglement-label-tiers-lieux-grand-est.pdf>

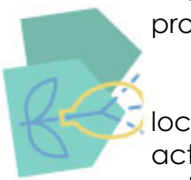


**b. Les besoins locaux** (Quels sont-ils et quelles formes prennent-ils sur la thématique en question ? Comment sont-ils satisfaits à l'heure actuelle, et par qui ?)

Suite aux échanges avec différents acteurs sur le quartier « Provinces », il ressort une forte dynamique associative menant déjà de nombreuses actions à destination des familles du quartier (Régie de quartier, Si l'on se parlait, Les Mam's de Laxou). Les besoins identifiés portent principalement sur la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie des habitants au niveau du quartier.




**La question est donc bien : Existe-t-il un besoin, dans ce contexte, d'un Tiers Lieu « Lien social & Transition écologique » au sein du QPV « Les provinces » à Laxou ?**




Le premier niveau de réponse concerne l'actuel chantier de rénovation du quartier qui a démarré en 2015. La Métropole du Grand Nancy et la Ville de Laxou, en lien avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et en concertation avec les bailleurs et les habitants, se sont engagées à transformer durablement votre quartier.<sup>5</sup> « La Maison du Projet » a été créé en 2018, dédiée aux habitants, c'est un lieu de co-construction du projet de renouvellement urbain.

Les associations manquent historiquement d'espaces dédiés pour mener leurs activités. Les locaux de l'ancienne école ont vocation à être redistribués aux différentes structures pour leurs activités. Le quartier « Les provinces », en pleine mutation, nécessite d'un lieu de médiation pour les acteurs et les habitants tout au long de la transformation et même au-delà.



La deuxième approche est de dire que pour avoir un impact démultiplié, la structuration des initiatives existantes semble nécessaire. Parmi les pistes évoquées, les structures ont jugé pertinent l'émergence de projets permettant le développement de liens sociaux pouvant favoriser une approche positive de la transition écologique (Ressourcerie, Cantine solidaire, Repair Café, etc.). Ces actions mériteraient d'être menées de manière conjointe dans un projet global et unique favorisant une collaboration forte entre partenaires (associations, collectivités, bailleurs sociaux, ...). La construction d'un projet de Tiers Lieu peut y aider concrètement.

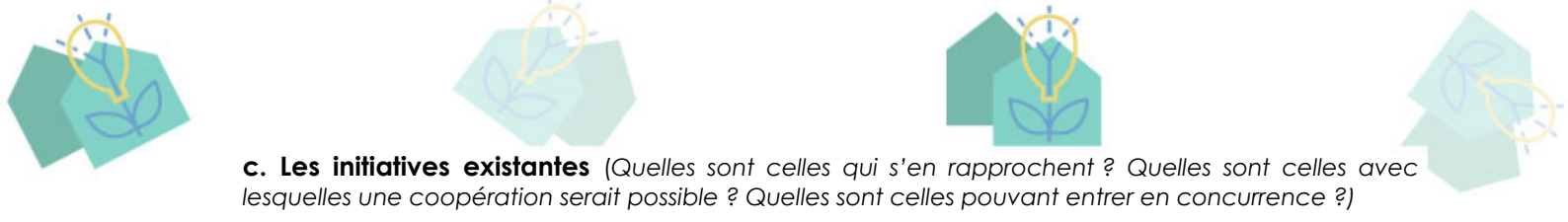
Enfin, le dernier aspect concerne l'impact positif d'un dispositif de ce type associant économie circulaire permettant de lutter contre la précarité, restauration solidaire développant la cohésion sociale et ateliers créatifs et réparation comme terrain de jeu de l'imagination et du développement de l'estime de soi.



Les Tiers Lieux ont ceci d'intéressant qu'ils permettent un réinvestissement de la ville par ses habitants et ses acteurs. C'est, en effet, une démarche collective d'intérêt général, qui s'inscrit dans la coopération dès sa conception. En réunissant les habitants et futurs usagers du lieu, les activités du lieu vont se définir et le projet va s'ajuster. Les bénéficiaires sont encouragés à devenir bénévoles et à participer à la gestion et aux activités des espaces du lieu : café, cuisine, jardin partagé, ... L'action et la gratification du travail effectué est un fort levier pour la reprise de confiance en soi et concourent à retrouver une forme de raison d'être ou de statut social pour certains publics.


<sup>5</sup> <https://www.laxou.fr/fr/elements-cles.html>






### **c. Les initiatives existantes** (Quelles sont celles qui s'en rapprochent ? Quelles sont celles avec lesquelles une coopération serait possible ? Quelles sont celles pouvant entrer en concurrence ?)

Les données locales sont différentes selon les organismes ayant réalisés l'état des lieux. Selon France tiers-lieux<sup>6</sup>, il existe en 2021, 73 tiers-lieux dont 47 hors métropole en région Grand Est dont moins d'une dizaine sur le territoire sud Meurthe-et-Moselle.



En 2020, la Multipôle Nancy Sud Lorraine a établi un état des lieux<sup>7</sup> sur son périmètre d'intervention et ainsi recensé 51 tiers-lieux : 35 lancés, 9 projets en cours de réalisation et 7 étaient encore à l'état de réflexion, de la part d'une collectivité, d'une entreprise ou de particuliers. Cette étude met en avant l'existence d'une majorité de tiers-lieux d'activités (17) et de service public (10) puis des tiers-lieux sociaux (4), d'innovation (3) et culturels (2).

Une dynamique de réseau se met en place, une à l'échelle du Grand Est avec l'appui institutionnel de la Région et une autre au niveau Sud Meurthe-et-Mosellan sous l'impulsion de la Multipôle Nancy Sud Lorraine. Une rencontre a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre dernier à l'Octroi (Tiers-lieux créatif et citoyen sur le site des anciens abattoirs de la Ville de Nancy).




Un Schéma de développement des tiers-lieux a été réalisé et pourrait donner naissance à une "Coopérative des tiers-lieux du Sud 54", ayant pour objectif de mettre en cohérence les projets, de centraliser et diffuser des ressources tout en accompagnant les porteurs de projets par la mutualisation de certains moyens.

Les initiatives en matière de création de Tiers Lieux sont nombreuses sur le territoire. Nous pouvons distinguer différents types d'approches dans la création de tels dispositifs.

#### *Les espaces de coworking*


Ils relèvent souvent d'une thématisation sur le numérique et le travail indépendant. Ils peuvent être portés par des entreprises privées ou des acteurs publics. Parmi ceux existants sur Nancy, on peut noter : la Poudrière, l'Atelier de la Pep, le PeelLab et Orbor.



Les deux premiers sont le fait d'entreprises privées, qui équilibrent leur modèle par la location d'espaces de travail mutualisés. Ces espaces sont en outre animés par des réunions régulières, des petits déjeuners conviviaux, etc. Les deux derniers dépendent, directement ou indirectement d'acteurs publics (l'université dans un cas, la Métropole du Grand Nancy dans un autre). Ils sont donc porteurs de missions de service public, afin de susciter et soutenir le développement économique territorial par la création et l'accélération de jeunes entreprises. Ces missions peuvent être déléguées à des acteurs privés. Le modèle est donc le plus souvent hybride (public/privé).

#### *Les espaces thématiques à vocation culturelles, éducatives ou environnementales*

A côté des dynamiques en lien avec le développement d'activités économiques, se déploient un autre type de lieux, avec des vocations différentes. Ces lieux sont souvent animés par des associations ou des SCIC, qui tâtonnent pour équilibrer les modèles.



Les usages sont très diversifiés, bien au-delà du coworking : spectacles, formation, exposition, restauration, production... Pour être pérenne, ce type d'initiatives est souvent en attente d'un soutien politique qui ne vient pas toujours.

Cela est d'autant plus décisif que les charges d'investissement et de fonctionnement sont potentiellement importantes, et que le secteur associatif n'est pas toujours armé pour y faire face. Sur la métropole de Nancy, on trouve :





- La Piscine. Cet espace basé à Maxéville est animé par l'association des Petits Débrouillards, et a une vocation éducative de médiation scientifique. Ce Tiers Lieu

<sup>6</sup> <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>

<sup>7</sup> <https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/numerique/schema-de-developpement-des-tiers-lieux-du-sud-54-def2.pdf>










réunit un large partenariat d'associations et d'indépendants. Il est labellisé « Fabrique des territoires » et joue ainsi le rôle de tiers-lieu ressource pour les tiers-lieux du territoire.

- Le Plan B. Cette association regroupe une trentaine d'acteurs de la transition écologique et citoyenne du bassin nancéien, dans le but de les professionnaliser, de les faire mutualiser des ressources, et d'animer la communauté globale de leurs membres. L'association dispose d'un lieu d'échanges, d'accueil et de coworking à Jarville.



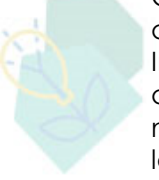

Des projets sont également initiés par les collectivités publiques, ils sont à la recherche de porteurs qui pourraient prendre le relais. La transmission de la sphère publique vers celle privée ou associative est souvent délicate.

Dans ce contexte sur Nancy, l'Octroi est un tiers-lieu créatif et citoyen sur les sites des anciens abattoirs de la Ville de Nancy qui comprend 5 bâtiments sur une surface de 4600 m<sup>2</sup>. Achievés en 2021, les lieux ont pour vocation de fourmiller de créateurs, d'artistes, acteurs culturels et entrepreneurs novateurs. La structure est gérée par l'association OK3.





A priori, à part le Plan B, dont nous avons vu les moyens limités, aucun de ces lieux n'est spécifiquement dédié à la transition écologique. Néanmoins certains tiers-lieux mènent des actions de sensibilisation sur ces questions ou l'aborde de manière transversale (*La Piscine, Etre Ecolié*, etc.). En effet, cet été *La Piscine* a accueilli une halte de la « Tournée des Tiers-Lieux »<sup>8</sup> qui a comme objectif d'aller à la rencontre au niveau des territoires de celles et ceux qui ont déjà commencé à faire vivre les 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat.

Notons enfin l'existence de lieux ouverts, thématiques sur un usage, qui peuvent jouer le rôle de Tiers Lieux : jardins partagés (tels qu'animés par Racines carrées par exemple), pépinière de quartier (telle La causerie), Fab Lab (tel le Fab Lorraine Living Lab), consommation collaborative (telle la Grand Epicerie Générale), ou encore réparation collective (comme Dynamo pour le vélo, ou les repairs café).




Au niveau des QPV du Grand Nancy, il est important de mettre en avant la création récente de *La Fabrique des possibles* dont les locaux sont basés dans le QPV « Les Nations ». Ce tiers-lieu dédié à l'inclusion et l'innovation sociale numériques, au bénéfice des habitants, des associations et des entreprises des quartiers de la politique de la ville du Grand-Nancy, et au-delà. Initié par la Ville de Vandœuvre, le projet est fondé sur la mutualisation, au sein d'un même lieu, de quatre entités (Ville de Vandœuvre, MJC Etoile, MJC Centre social Nomade et Alexis), dans une même volonté de partager des compétences complémentaires. *La Fabrique des possibles* est labellisé « Fabriques numériques de territoire ».

Un projet de tiers-lieux est également en cours de réflexion sur le Plateau de Haye (classé quartier d'intérêt national du NPNRU) au niveau de l'ancien centre commercial des Tamaris. Le projet a l'ambition d'hybrider des activités dédiées à l'accompagnement et création d'entreprise, l'artisanat, la création d'une conciergerie, d'une ressourcerie, la création d'espaces de coworking, etc. C'est la Métropole de Nancy qui a décidé de créer un Tiers Lieux dédié à l'économie sociale et artisanale et en confie l'accompagnement à l'agence *Nouvelles Marges – Fabricant de territoire* de 2018 à 2021.



Le projet envisagé à Laxou n'est pas de la même envergure et a pour vocation principale de disposer d'un lieu afin de favoriser les liens sociaux et la sensibilisation des familles habitant le quartier à la transition écologique via des propositions pratiques de services et d'activités. La proximité avec le plateau de Haye est plus à voir comme un atout favorisant les synergies entre acteurs. Mais il sera important de vérifier la pertinence en sachant que les habitants d'un quartier privilégient les activités de proximité proposées au sein même de leur quartier.



### 3. Benchmarking

<sup>8</sup> <https://www.laTourneedesTiersLieux.fr/>



- **Les initiatives/projets similaires en France** (Quels sont-ils et par qui sont-ils portés ? Selon quel modèle économique ? Quels ont été les leviers sur lesquels ils se sont appuyés ? Quelles difficultés ont-ils rencontrées ?)

Les Tiers lieux en lien avec la transition écologique émergent depuis quelques années sur le territoire national. Leur vocation est souvent la sensibilisation du grand public avec la volonté d'impulser le changement, en expérimentant et en diffusant des solutions pratiques par le biais d'ateliers, de temps d'échanges... Le Tiers-lieu est résolument le lieu de rencontres et d'échanges permettant de créer une dynamique collective et locale et d'assurer un ancrage pour agir en faveur de la transition écologique, de l'innovation sociale et de la solidarité sur le territoire.

Si le frein principal est l'accès à un local, certaines initiatives montrent que ce frein peut être levé et transformé de manière créative en opportunité de différenciation et d'attractivité (Tiers lieux mobile<sup>9</sup>, au niveau d'espaces verts, dans une péniche, un EHPAD et autres lieux atypiques).

Nous détaillons ci-après quelques initiatives sur le territoire français en zone urbaine voire en QPV :

### LE BUS MAGIQUE – LILLE / ASSOCIATION

- **Quoi ?** Des activités basées sur "le faire soi-même", programmation conviviale et culturelle, potager urbain, café, restauration, coworking payant, privation du lieu
- **Pour qui ?** Pour tous et en priorité les publics de certaines structures (publics fragiles...) - accès gratuit aux activités
- **Où ?** Lieu aménagé sur une péniche réhabilitée
- **Etat d'avancement du projet :** en activité
- **Méthodologie :** conception et construction avec les habitants du quartier
- **partenariats :** métropole européenne de Lille, la mairie, les associations locales
- **Financements privés :** Fabriqua Aviva, cagnotte sur kisskissbankbank

### LA RECYCLERIE – PARIS / GERE PAR UNE SOCIETE PRIVEE (EURL)

- **Quoi ?** Tiers-lieu d'expérimentation dédié à l'éco-responsabilité. Sorte de ferme urbaine esthétique, productive et pédagogique, propose également un atelier de réparation et une programmation d'événements éco-culturels
- **Pour qui ?** Pour tous
- **Où ?** Implantée au sein d'une ancienne gare de la petite ceinture réhabilitée en lieu de vie
- **Etat d'avancement du projet :** existe depuis 4 ans
- **Modèle économique :** projet géré par Sinny&Ooko, créateurs de Tiers-lieux et d'événements : création, exploitation et direction artistique
- **Financements et soutiens :** brut nature France, Ville, partenariats privés

<sup>9</sup> <https://paquita.medium.com/fabriquer-un-tiers-lieu-mobile-gen%C3%A8se-7119ca7e35f6>

### LA CITE FERTILE – PANTIN / GERE PAR UNE SOCIETE PRIVEE (EURL)

- **Quoi ?** Tiers-lieu d'expérimentation, catalyseur de rencontres au service de la transition écologique et sociale. Il est destiné à faire la transition entre l'ancienne gare SNCF et le futur éco-quartier de pantin. Il dispose d'un organisme de formation et d'un accélérateur de projets innovants tournés vers l'ESS (72 porteurs ont déjà été formés)
- **Pour qui ?** Pour tous
- **Où ?** Installé dans une friche industrielle composée d'une cour avec terrain de jeu et d'expression végétale, une halle fermée de 2000m<sup>2</sup> et une halle ouverte de 500m<sup>2</sup> + une serre (espace d'expérimentation)
- **Etat d'avancement du projet :** lieu éphémère pour une durée de 3 ans (2018-2021)
- **Modèle économique :** projet géré par Sinny&Ooko, créateurs de Tiers-lieux et d'événements
- **Financements et soutiens :** programme d'urbanisme transitoire de la SNCF / principal partenaire financier : Veolia

### L'ESPACE BA'BONHEUR– NANTES / Association Bio-t-full - Nantes

- **Quoi ?** Projet retenu en 2018 lors de l'appel à projets lancé par la ville de Nantes sur 15 lieux à réinventer. Actions autour de l'agriculture urbaine avec comme support un jardin partagé et récréatif (lieu convivial, potager pédagogique, poulailler, composteur, logement insolite...)
- **Pour qui ?** Pour tous
- **Où ?** Sur l'espace Babonneau
- **Etat d'avancement du projet :** inauguration du lieu en septembre 2018. BIO-T-FULL a souhaité s'engager dès le printemps 2020 pour rendre plus accessibles les pratiques autour de l'agriculture urbaine au cœur des quartiers prioritaires avec le soutien, notamment, du bailleur NMH et la Ville de Nantes.
- **Financements et soutiens :** appel à projet « 15 lieux à réinventer » - dialogue citoyen → vote par les nantais. Les projets sont ensuite travaillés avec la collectivité. Projet bio-t-full soutenu par les Ecosolies (pôle de coopération et d'innovation sociale)

### ChapitÔ Le Ô lieu / Ville de Bègles, centre social et culturel, association culturelle

- **Quoi ?** Conçu comme un lieu de vie permanent, où passer du temps, prendre simplement un café, s'informer, flâner, ChapitÔ souhaite rallier différents publics et insuffler une nouvelle dynamique pour construire des projets collectifs sur le quartier. Y est associé RestÔ&Cie, un point de restauration géré indépendamment mais au sein du tiers-lieux.
- **Pour qui ?** Pour tous avec la volonté de favoriser la mixité dans le QPV rénové
- **Où ?** QPV des Terres Neuves à Bègles
- **Etat d'avancement du projet :** en fonction depuis février 2020
- **Méthodologie :** Fin 2018, la Fabrique à initiatives portée par ATIS en Gironde est sollicitée par la ville de Bègles sur la création d'un lieu socio-culturel en quartier prioritaire. Deux ans plus tard, le Ô-lieu ChapitÔ ouvre et rassemble des bureaux municipaux, un espace d'accueil de compagnies artistiques, une esplanade pour l'installation de chapiteaux et un restaurant socialement innovant, RestÔ&Cie.
- **Financements et soutiens :** Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Département Gironde.

## LA MACHINERIE – GRENOBLE / Régie de quartier

- **Quoi ?** Un espace regroupant une conciergerie solidaire, une ressourcerie, une outlithèque et un atelier réparation (repair café) et fabrication ainsi qu'un café associatif, ouvert aux rencontres et aux événements.
- **Pour qui ?** Pour tous, aux habitants et aux professionnels
- **Où ?** rez-de-chaussée d'un parking aérien
- **Etat d'avancement du projet :** en activité depuis 2021
- **Méthodologie :** conception et construction avec les habitants du quartier
- **partenariats :** métropole européenne de Lille, la mairie, les associations locales
- **Financements privés :** l'Etat, Grenoble-Alpes Métropole et la Ville dans le cadre du projet de renouvellement urbain de La Villeneuve

### • Les modalités de mise en œuvre d'un projet de Tiers-lieu

Les différentes initiatives ainsi que les études sur l'émergence de Tiers lieux font ressortir un élément important quant à la temporalité pour la mise en œuvre d'un projet de cette envergure. Ainsi, le Tiers lieu se construit de manière progressive, grâce notamment à l'émergence d'usages. Il nécessite un premier temps d'expérimentation qui permet de dimensionner le projet.

Selon l'étude « Mille lieux », le lieu acquiert progressivement son identité sans que celle-ci ne soit figée dans le temps. Il est donc nécessaire d'être vigilant à ne pas prévoir un aménagement trop figé qui limiterait ensuite l'hybridation des activités. Ainsi, pour conserver une certaine souplesse, il est indispensable de prévoir dans le projet des espaces libres non attribués qui permettront justement cette émergence d'usages.

L'analyse des différentes initiatives fait ressortir un certain nombre de facteurs clés de succès et a contrario, ceux pouvant complexifier la mise en œuvre du projet.

Leviers / Eléments facilitateurs	Freins / Eléments limitateurs
<ul style="list-style-type: none"><li>• Existence d'une dynamique collective citoyenne ou d'acteurs associatifs</li><li>• Volonté de créer une structure professionnalisée pour assurer la pérennité du lieu</li><li>• Viabilité économique pas uniquement liée à des financements publics - tarification des services</li><li>• Diversification des activités : souvent petite restauration, espace de coworking, lieu d'échange et de convivialité, ...</li><li>• Un lieu mis à disposition par les collectivités ou entreprises</li><li>• Une gouvernance partagée et une structure juridique adaptée (le plus souvent association, SCOP ou SCIC)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Temporalité pour la mise en œuvre de ce type de projet et la mobilisation des partenaires sur la durée</li><li>• Lieu non adapté ou des locaux mono-usages ou non évolutifs : conséquence sur le développement futur du projet)</li><li>• Un manque d'ouverture vers le grand public (rester sur de l'entre-soi) : conséquence sur la fréquentation future du lieu</li><li>• Non diversification des ressources financières</li><li>• Absence de professionnalisation et un appui sur la seule ressource bénévole</li></ul>



## • Les modèles socio-économiques

Il ressort de cette étude que deux types de modèles économiques sont prépondérants :

- Structures de types associatives ou coopératives : mix de financements publics sous forme de subventions de fonctionnement des collectivités publiques, de mise à disposition de locaux d'une collectivité ; levée de fonds privés et facturation de prestations de services (ateliers, sensibilisation, location d'espaces de coworking...).
- Structures privées avec financement quasi exclusivement privés.

Les structures portées par les collectivités publiques sont plutôt rares. En effet, même si la collectivité impulse le projet (par le biais d'un appel à projets par exemple), elle souhaite généralement que le portage soit ensuite pris en charge par une structure dédiée.

## 4. Evaluation de l'opportunité du projet sur le territoire Sud Meurthe-et-Mosellan

<b>Opportunités</b> ( <i>Contexte favorable</i> )	<b>Menaces</b> ( <i>Eléments pouvant pénaliser la mise en œuvre du projet</i> )
<ul style="list-style-type: none"><li>• Volonté d'acteurs locaux de se mobiliser autour de la question du lien social et de la transition. Volonté de proposer un lieu d'expérimentation et d'échanges ouvert à tous</li><li>• Politiques publiques favorables au niveau national et local</li><li>• Financement envisageable dans le cadre de l'appel à projet de la Région Grand Est</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Difficulté à trouver un modèle économique pérenne</li><li>• Durée de montage du projet : Projet sur le moyen terme qui nécessite un travail conséquent en amont (généralement 1 an à 1 an et demi)</li><li>• Si absence de lieu adapté ou travaux trop conséquents à réaliser</li></ul>


## Portrait-robot du porteur de projet

### **Quel profil ?**

Un collectif citoyens ou d'acteurs associatifs ou entreprises, proposant un projet de territoire validé et soutenu par les collectivités, en lien avec la transition écologique. Il devra justifier d'un bon ancrage territorial et proposer une diversification des activités pour équilibrer le modèle économique.

### **Quels moyens/ressources doit-il avoir ?**

- **Ressources humaines** : déterminer le nombre de salariés nécessaires pour faire vivre ce lieu. L'équipe animation joue un rôle essentiel dans le développement du Tiers-lieu, elle doit être présente pour animer le lieu mais doit également laisser la place aux initiatives qui permettront de responsabiliser et autonomiser les usagers du lieu. Ceci permettra que les usagers se saisissent de certains sujets et soient force de proposition pour des temps de réflexion et d'actions collectives. Le projet pourra également s'appuyer sur des ressources



bénévoles mais qui ne peuvent pas être les seules à animer l'activité. Il sera également nécessaire de mobiliser les partenaires locaux.

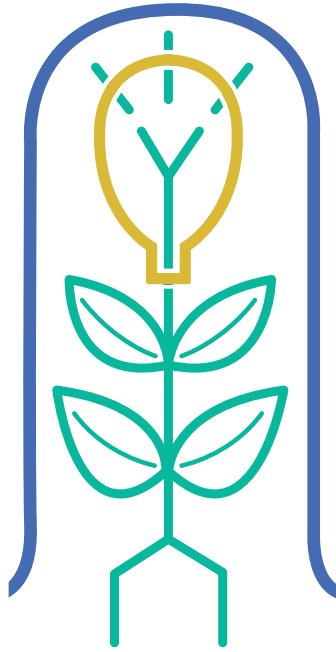
- **Ressources techniques** : Pour la construction du projet, il semble important de s'inspirer des bonnes pratiques sur des projets similaires (Il existe plusieurs spécialistes dans le domaine tels que la Coopérative des Tiers Lieux et France Tiers-lieux qui réalisent de la veille et disposent d'éléments de benchmark pour déterminer les leviers et les freins à la mise en œuvre d'un tel projet). Il est également essentiel de travailler en lien avec les acteurs du territoire (dont les collectivités publiques), pour identifier un lieu adapté à la mise en œuvre du projet. Le réinvestissement d'un espace vacant pourrait être un premier signal positif quant à l'économie du projet.
- **Ressources financières** : capacité à mobiliser des financements publics (subventions, mise à disposition de locaux de la collectivité) et privés (mécénat, dons...) nécessaires au lancement et au fonctionnement de l'activité

### **Quelle ambition doit-il porter ?**

Il devra afficher une volonté de proposer un projet collectif d'animation : une offre diversifiée d'activités permettant une sensibilisation et surtout une participation du grand public au bien vivre ensemble, au partage des savoir-faire et l'écocitoyenneté tout en précisant des modalités de coopération multiples entre les acteurs du territoire. Ce projet devra se laisser la possibilité d'évoluer, au gré des usages, pour s'adapter au mieux aux besoins du territoire

### Conclusion de l'étude

Au regard du contexte actuel, un Tiers Lieu sur le quartier « les provinces » Laxou peut paraître opportun si une solution est trouvée pour accueillir les différentes activités à co-construire. Toutefois, il nécessitera pour sa mise en œuvre un ensemble de facteurs humains, techniques et financiers, dont la convergence peut être difficile à construire. Il n'en reste pas moins que l'effet d'entraînement serait réel. Il apparaît essentiel qu'un tel projet soit porté par un collectif soudé et équilibré. Ce type de projet ne relève pas de l'initiative individuelle. L'impulsion publique est complémentaire mais ne doit pas être unique. Les besoins financiers sont importants à l'investissement et au fonctionnement, et un autofinancement ne semble dans la plupart des cas que partiel. Il est donc indispensable d'envisager un modèle socio-économique fonctionnant avec une hybridation des ressources (alliant financements publics, privés et autofinancement). Le processus d'émergence de ce type de projet s'inscrit sur le moyen terme (1 an et demi à 2 ans). Par ailleurs, la démarche doit être éminemment partenariale. Ainsi les porteurs du projet devront savoir conjuguer association large des parties prenantes et énergie entrepreneuriale. L'étude de faisabilité devra permettre de définir un panel de services en phase avec des besoins identifiés du côté des habitants du quartier, des associations et de la sphère publique.



# LA SERRE

## À PROJETS

Avec les soutiens financiers de



et les appuis techniques de

